



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



uncdir@unc.fr



**Le personnel du siège national de l'UNC
vous présente ses meilleurs vœux pour la
nouvelle année !**

Philippe Schmitt
Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➔ CONSEIL DES DEPARTEMENTS

➔ **Quand ?** Samedi 2 février. ➔ **Où ?** Cercle National des Armées (CNA), 8 Place Saint-Augustin 75008 Paris.
Métro : Saint-Augustin ou gare Saint-Lazare. ➔ **Accueil ?** A partir de 8h30.

➔ PROGRAMME

MATIN (salle des fêtes)

9h30-9h40 : ouverture de séance.

9h40-10h10 : « l'avenir de l'UNC ».

10h10-10h40 : « les nouveaux supports de communication, des outils incontournables pour recruter ».

10h40-11h10 : « les préoccupations majeures de l'UNC dans le domaine de la législation combattante ».

11h10-11h40 : « le service national universel : quelle contribution des anciens ? »

11h40-12h00 : information congrès 2019.

12h00-14h00 : déjeuner.

APRES-MIDI (salle des fêtes)

14h00-14h30 : « quelle place pour les veuves et les orphelins au sein de l'UNC ? »

14h30-15h00 : « perspectives pour l'action sociale en 2019 »

15h00-15h30 : « de nouveaux projets d'actions humanitaires en Afrique ».

15h30-16h00 : « nos relations avec les associations d'anciens combattants de nos principaux alliés ».



➔ MODALITES PRATIQUES

➔ Le conseil des départements s'adresse aux administrateurs nationaux et aux représentants des départements.

➔ Possibilité de prendre son repas au cercle (30,00€, boissons comprises) en retournant la fiche d'inscription et le chèque correspondant au siège national pour le mercredi 23 janvier 2019 (à l'attention de Sophie Perronnet).

16h00-16h30 : point de situation financière.
16h45 : conclusions.

Le siège national ne prend pas en charge les frais de déplacement des représentants départementaux.

→ RAVIVAGE DE LA FLAMME

18h30 : cérémonie du ravivage de la Flamme par l'UNC-AEVOG. Rassemblement à partir de 17h45.



→ MESSE DE FONDATION

Dimanche 3 février 2019 à 11h00 en la Cathédrale Saint-Louis des Invalides, ouverture à partir de 10h30.

L'accès à la Cathédrale Saint-Louis est limité par le nombre de places.



FONCTIONNEMENT INTERNE

→ JOURNEE DES NOUVEAUX PRESIDENTS LE 4 FEVRIER



8h45-9h15 : accueil, café.

9h35-10h00 : les obligations imposées par la loi de 1901 sur les associations.

10h15-10h30 : rôle et missions du directeur administratif.

10h30-10h45 : questions financières et fonctionnement du magasin de ventes UNC du siège national.

10h45-11h00 : *La Voix du Combattant*.

11h15 à 11h25 : les aides et actions sociales nationales et départementales ; la fonction « conseil » du service juridique au profit des présidents.

11h25-11h35 : le contrat d'assurance au profit des départements.

11h35-11h45 : ordres nationaux : critères d'attribution et procédure à suivre ; décorations associatives : modalités d'application et procédure.

11h45-12h30 : réponses aux questions.

12h30-14h00 : déjeuner- buffet.

A partir de 14h00 : visite des services et traitement des questions particulières.

→ TARIFS POSTAUX DE PRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2019

**LA VOIX DU
COMBATTANT**
le magazine de l'Union Nationale des Combattants - www.unc.fr

Dans le cadre de l'ajustement annuel de ses tarifs, La Poste modifie à compter du 1^{er} janvier ses tarifs. L'expédition de *La Voix du combattant* subit une augmentation de 4,80% ! Pour autant, le prix de l'abonnement annuel à *La Voix du combattant* ne répercute pas cette augmentation et reste pour l'année 2019 de 9,00€ pour les adhérents de l'UNC et de 18,00€ pour les autres !

➤ APPEL A PARTICIPANT(E)S



Pour une étude comparant les expériences des militaires français et américains et particulièrement leurs motivations, et leur gestion des risques du métier et de ses conséquences, une doctorante recherche :

- ☞ Des volontaires, militaires ou anciens militaires ;
- ☞ Ayant été blessé en service (tous types de blessures-physiques et psychiques) et/ou ayant obtenu une pension militaire d'invalidité ;
- ☞ Après 2001,

pour un entretien individuel anonyme qui portera sur leur carrière militaire, leur perception et expérience des risques du métier, leurs

origines sociales et les circonstances de leurs blessures et/ou invalidité.

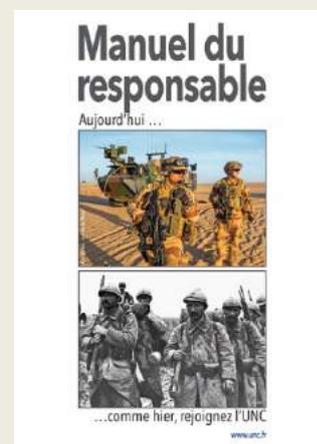
Pour toute information, contacter : Anne-Lise Dall'Agnola Cresppa/CSU

annelise.dallagnola@gmail.com ☎ 06 85 60 07 13

➤ MANUEL DU RESPONSABLE

Le nouveau « **Manuel du responsable** » est disponible et peut être commandé au magasin du siège national. Il se présente sous la forme de fiches perforées sur papier 200 grammes, pour permettre plus facilement d'éventuelles mises à jour. Ces fiches pourront être regroupées dans un classeur à la charge des utilisateurs. C'est un outil incontournable pour gérer une association locale ou départementale. La 1^{ère} partie traite du fonctionnement d'une association, notamment les statuts, la comptabilité, les assurances, les dons et les legs, les décorations associatives, l'accès aux ordres nationaux, l'organisation d'une manifestation, etc. La 2^e partie est consacrée aux cérémonies et au cérémonial, aux questions de préséance, etc.

Informations et commandes : uncvente@unc.fr



➤ SOLDES AU MAGASIN UNC

Janvier, c'est le mois des soldes et le magasin de l'UNC s'associe à cet événement en vous proposant :

▶ Un lot de 9 articles pour un montant de
25,00 € TTC + port

- ☛ Livre « Union Nationale des Combattants 100 ans d'histoire »
- ☛ Plaquettes centenaires n°1 - n°2 - n°3 - n°4 - n°5
- ☛ DVD centenaire
- ☛ Autocollants centenaire dossier (par 10)
- ☛ Autocollants centenaire pour voiture (par 10)

▶ Un lot de 6 articles pour un montant de
75,00 € TTC + port

- ☛ Broche dorée UNC
- ☛ Porte-carte cuir
- ☛ Parure bille et plume
- ☛ Pot à crayons
- ☛ Porte courrier
- ☛ Foulard UNC

▶ L'ensemble peut être proposé pour un montant de 100,00 € TTC + port

Pour tout renseignement : uncvente@unc.fr ☎ 01 53 89 04 21

➤ ATTENTION AU RESPECT DES STATUTS

De récents conflits dans des associations départementales ou locales nécessitent de rappeler que les statuts d'une association constituent en quelque sorte sa « constitution » et que leur strict respect s'impose à tous ! Il convient notamment d'avoir toujours à l'esprit deux points importants :

▶ **En cas de contradictions entre les statuts et le règlement intérieur, ce sont toujours les statuts qui l'emportent.**

▶ **L'élection du bureau obéit à des dispositions statutaires incontournables :**

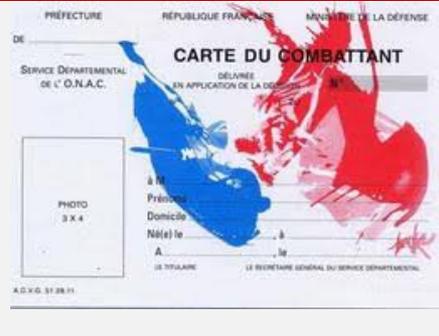
- ⇒ L'appel à candidature : fait dans les délais statutaires (généralement 30 jours) avant la réunion du conseil.
- ⇒ Candidatures présentées et diffusées aux administrateurs avant l'élection (délais précisés dans les statuts).
- ⇒ Désigner un bureau de vote : au minimum un président et deux assesseurs, si possible non-candidats.
- ⇒ Le scrutin est secret. Prévoir une urne, si possible fermée à clefs.
- ⇒ Avant le vote, faire connaître la liste des pouvoirs.
- ⇒ Faire émarger les votants pour chaque scrutin.
- ⇒ Faire signer la feuille de résultats par tous les membres du bureau de vote.
- ⇒ Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue au 1^{er} tour et la majorité relative au 2^e tour.

► **Dans quelle hypothèse l'annulation d'une élection est-elle possible devant le juge ?**

- ✚ Les irrégularités ont eu une incidence sur la décision prise et la sincérité du vote.
- ✚ Hypothèses d'annulation :
 - Non-respect des formalités de convocation : utilisation d'un mode de convocation ne permettant pas d'informer tous les membres, absence de convocation d'une partie des membres, convocation par une personne n'ayant pas qualité pour y procéder, inobservation du délai de convocation.
 - Irrégularités constatées lors de la tenue de l'assemblée ou du conseil : non-respect du quorum, de la majorité nécessaire, de l'ordre du jour, des modalités de vote, des règles de limitation des pouvoirs, dates d'élection contraires aux statuts, etc.
- ✚ Seul un juge (tribunal de grande instance) peut prononcer la nullité de l'élection d'un dirigeant d'association.

INFORMATIONS GENERALES

➔ CARTES DU COMBATTANT

☛ Bilan de la réunion du 4/12/18				☛ Bilan 2018				
	Fav.	Defav.	Retrait		Fav.	Defav.	Retrait	
TOE	0	1	0		TOE	0	1	0
39/45	2	4	0		39/45	20	57	0
INDO	5	2	1		INDO	21	13	1
AFN	527	129	9		AFN	2 065	811	11
OPEX	2 025	125	2		OPEX	14 004	887	3
HP	0	85	0		HP	0	583	0
S/TOTAL	2 559	346	12		S/TOTAL	16 110	2 352	15
TOTAL	2 917				TOTAL	18 477		

HP = hors période. **Nota** : les retraits sont des doublons

➔ AGENDA JANVIER 2019

- ☛ **Jeudi 31 janvier à 10h00** : réunion de la commission nationale d'action sociale et de solidarité.
- ☛ **Jeudi 31 janvier à 14h30** : réunion de la commission mixte AEVOG-VAC.
- ☛ **Vendredi 1 février à 9h00** : réunion du conseil d'administration.
- ☛ **Vendredi 1 février à 14h30** : réunion de la commission communication interne/recrutement.
- ☛ **Vendredi 1 février à 15h30** : réunion de la commission relations internationales.
- ☛ **Samedi 2 février à partir de 8h30** : conseil des départements.
- ☛ **Dimanche 3 février à 11h00** : messe de fondation UNC/AEVOG.
- ☛ **Dimanche 3 février à 18h00** : ravivage de la Flamme UNC/AEVOG.
- ☛ **Lundi 4 février à 11h00** : journée des « nouveaux présidents départementaux ».